



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 15.11.2023

Numéro de publication: BH07-0000004139

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Caisse de retraite de l'enseignement privé (CREP) en liquidation

Organisation concernée:

Caisse de retraite de l'enseignement privé (CREP) en liquidation
CHE-104.439.832
Chemin de Primerose 11
1007 Lausanne

Contexte:

Par décision du **9 novembre 2023**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation de la **Caisse de retraite de l'enseignement privé (CREP) en liquidation**, dont le siège est à **Lausanne**, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, en liquidation, Chemin de Primerose 11, Case postale 1523, 1001 Lausanne. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 9 novembre 2023

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne